Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 089-218904183-20260923-DL26_188-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

affiché le 23/09/26

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TONNERRE

N° 2026 / 188

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 19
Exprimés : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant convocation du 15 septembre 2026

Étaient présents : Pascal LENOIR, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER, Emilie ORGEL, Thomas DROULEZ, Sylviane TOULON, Benoît CHAISY (adjoints), Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Claude ROY, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, Anaëlle BUELLONI, Michel DROUVILLE, Mathilde PEDROT, Nadège LALLEMAND, Benoit BROUSSEAU, Anne SANCHEZ.

Absents représentés : Anne-Sophie HAMON, Chantal PRIEUR, Djamila BOUFELAH, Jeanine CALCIO GAUDINO, Vincent THOMAS, Gilles BARJOU, David ROSENBLUM, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Absents excusés : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Benoit BROUSSEAU

Nomenclature @CTES : Domaine et patrimoine / Autres actes de gestion du domaine public

CULTURE

CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'ACCUEIL DE SPECTACLE – FESTIVAL CONTES GIVRES 2026 – ASSOCIATION ANTIPODES

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de convention de partenariat et d'accueil de spectacle proposé par l'association Antipodes dans le cadre de la 28e édition du festival « Contes Givrés en Bourgogne-Franche-Comté » ;
- Considérant l'intérêt culturel de cette manifestation et la volonté de la Ville de Tonnerre de favoriser l'accès de la population à une programmation culturelle diversifiée ;
- Considérant que la convention fixe les conditions techniques, logistiques et financières de l'accueil du spectacle « Contes pour rire » de Colette Migné, programmé le 27 octobre 2026 ;
- Considérant l'avis favorable de la commission en charge de l'attractivité, du sport, de la culture et de l'économie en date du 09/09/2026 ainsi que celui de la commission des finances et des ressources humaines réunie le 10/10/2026 ;

Le Conseil municipal de Tonnerre, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,	**Pour : 27**
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'approuver la convention de partenariat et d'accueil de spectacle avec l'association Antipodes, relative à l'accueil du spectacle « Contes pour rire » de Colette Migné, le mardi 27 octobre 2026 à 20h00 à l'Espace Marland – Médiathèque Ernest Cœurderoy ;
- De décider que l'accès au spectacle sera gratuit pour le public.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 089-218904183-20260923-DL26_188-DE

- D'approuver le versement à l'association Antipodes d'une participation financière d'un montant total de 855 € TTC, comprenant 800 € de participation à l'accueil du spectacle et 55 € de frais d'inscription au festival ;
- D'autoriser la prise en charge par la Ville des dépenses connexes prévues par la convention, notamment les repas, l'hébergement et les droits d'auteur afférents à la représentation.
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

MAIRIE DE TONNERRE 89700 Yonne

Benoit BROUSSEAU
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.